

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information réglementée

Bruxelles, le 11 mai 2015 – 08h00 HEC



SOUS EMBARGO JUSQU'AU 11 MAI 2015 – 08h00 HEC

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD OU AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION AU SEIN DE LAQUELLE PAREILLE OFFRE EST ILLÉGALE. D'AUTRES RESTRICTIONS SONT APPLICABLES. Veuillez consulter l'avis important au terme de ce communiqué.

Toute décision d'investir dans les Actions Nouvelles, les Scrips ou les Droits de Préférence comporte certains risques. Les investisseurs courent le risque de perdre tout ou partie de leur investissement. Les investisseurs doivent fonder leur décision d'investissement sur le prospectus et en particulier sur les facteurs de risque décrits dans le prospectus.

86,1% DE SOUSCRIPTION LORS DE L'OFFRE DE NOUVELLES ACTIONS RECTICEL AVEC DROITS DE PRÉFÉRENCE – LANCEMENT DU PLACEMENT PRIVÉ DE SCRIPS

Recticel NV/SA (**Recticel** ou l'**Émetteur**) a annoncé aujourd'hui que 86,1% du nombre total de 23.733.804 nouvelles actions (les **Actions Nouvelles**) offertes conformément à son offre de nouvelles actions avec droits de préférence d'un montant de EUR 75.948.172,80 (l'**Offre de Nouvelles Actions avec Droits de Préférence**, et, ensemble avec le Placement Privé de Scrips (tel que défini ci-après), l'**Offre**) ont été souscrites à un prix de EUR 3,20 par Action Nouvelle (le **Prix d'Émission**) par l'exercice de droits de préférence (les **Droits de Préférence**).

Les Actions Nouvelles ont été offertes sur la base d'un ratio de 4 Actions Nouvelles pour 5 Droits de Préférence (le **Ratio**). Les Droits de Préférence étaient échangeables sur le marché réglementé d'Euronext Brussels du 23 avril 2015 au 7 mai 2015 (la **Période de Souscription**). Sous réserve des restrictions présentées dans le Prospectus et des limitations existantes en vertu de la législation financière applicable, les actionnaires existants de Recticel à la clôture du marché réglementé d'Euronext Brussels le 7 mai 2015, et les personnes ayant acquis des Droits de Préférence pendant la Période de Souscription sur ce marché réglementé ont eu le droit de souscrire des Actions Nouvelles au Prix d'Émission et conformément au Ratio.

Les 4.122.276 Droits de Préférence qui n'ont pas été exercés durant la Période de Souscription seront automatiquement convertis en un nombre égal de scrips (les **Scrips**). Ces Scrips seront offerts à la vente par le biais d'une procédure de placement privé accéléré par constitution de livre d'ordre, adressé uniquement à des investisseurs qualifiés dans l'Espace Economique Européen et en Suisse, conformément à une exemption pour placement privé (le **Placement Privé de Scrips**). Les acheteurs de Scrips dans le cadre du Placement Privé de Scrips s'engageront irrévocablement à souscrire le nombre correspondant d'Actions Nouvelles au Prix d'Émission et conformément au Ratio. Le groupe Compagnie du Bois Sauvage s'est engagé à acquérir un certain montant de Scrips pendant le Placement Privé de Scrips de façon à acquérir 28,71% du montant total de souscription effective de l'Offre. Le Placement Privé de Scrips débutera aujourd'hui, le 11 mai 2015, et se terminera le jour-même. Les résultats du Placement Privé de Scrips seront annoncés immédiatement après sa clôture le 11 mai 2015.

Le produit net de la vente des Scrips (s'il y en a) (le **Produit Net des Scrips**) sera réparti proportionnellement entre les détenteurs de Droits de Préférence qui ne les ont pas exercés, à moins que le Produit Net des Scrips divisé par le nombre total de Droits de Préférence non exercés soit inférieur à EUR 0,05.

A la demande de l'Émetteur, la négociation des actions de Recticel sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sera temporairement suspendue pendant le Placement Privé de Scrips. La négociation des actions reprendra après l'annonce des résultats du Placement Privé de Scrips et de l'Offre.

Le paiement du Prix d'Émission, la réalisation de l'augmentation de capital, la remise et la cotation des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Brussels devraient avoir lieu le 13 mai 2015.

Prospectus

Le Prospectus est disponible en anglais et en néerlandais. Le résumé a été traduit en français. Le Prospectus a été approuvé dans sa version anglaise par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), le 21 avril 2015.

Les versions anglaises et néerlandaises du Prospectus, ainsi que la traduction française du résumé, sont disponibles gratuitement sur demande auprès d'ING, aux numéros suivants : +32 2 464 60 01 (NL), +32 2 464 60 02 (FR) et +32 2 464 60 04 (EN), auprès de KBC Bank aux numéros suivants : +32 3 283 29 70 (NL et EN), auprès de CBC Banque au +32 800 92 020 (FR), et auprès de BNP Paribas Fortis aux numéros suivants +32 2433 40 31 (NL), +32 2 433 40 32 (FR), et +32 2 433 40 34 (EN). Le Prospectus est disponible gratuitement au siège social de Recticel, Avenue des Olympiades 2, 1140 Bruxelles (Evere), Belgique. En outre, le Prospectus et les suppléments au Prospectus peuvent être consultés sur les sites web d'ING (ing.be/transactionsdactions), de KBC Securities (www.kbc.be/recticel, www.cbc.be/recticel, www.kbcsecurities.be, www.bolero.be/nl/recticel), de BNP Paribas Fortis (www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer, www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen) ainsi que sur le site web de Recticel (www.recticel.com).

Un investissement dans les Actions Nouvelles et les Scrips ou la négociation des Droits de Préférence comporte certain risques. Les investisseurs courent le risque de perdre tout ou partie de leur investissement. Les investisseurs doivent fonder leur décision d'investissement sur le prospectus, en ce compris les facteurs de risque décrits de la page 9 (résumé) à la page 20 (corps du texte) de celui-ci.

Recticel a seulement pris des mesures pour une offre publique d'Actions Nouvelles en Belgique.

Il n'y aura pas de vente de titres dans toute autre juridiction où ce type d'offre, d'appel ou de vente serait illégal en l'absence d'enregistrement préalable ou d'agrément en vertu de la législation financière de cette juridiction.

○○○

Calendrier financier

Assemblée Générale Annuelle	26.05.2015 (à 10h00 HEC)
Date de versement des dividendes	02.06.2015
Résultats du premier semestre 2015	28.08.2015 (avant ouverture bourse)
Rapport d'activité du troisième trimestre 2015	30.10.2015 (avant ouverture bourse)

Pour plus d'information

RECTICEL - Avenue des Olympiades 2, B-1140 Bruxelles (Evere)

PRESSE

M. Olivier Chapelle
Tél. : +32 2 775 18 01
chapelle.olivier@recticel.com

INVESTOR RELATIONS

M. Michel De Smedt
Mobile : +32 479 91 11 38
desmedt.michel@recticel.com

Recticel en bref

Groupe belge de dimension européenne, Recticel est également actif dans le reste du monde. Recticel emploie 7.578 personnes dans 99 établissements répartis dans 27 pays.

Recticel contribue au confort quotidien de millions de personnes grâce à ses mousses de remplissage pour sièges, matelas et sommiers à lattes, ses matériaux isolants, ses produits pour habitacles automobiles et ses nombreuses autres applications industrielles et domestiques.

Le groupe Recticel distribue diverses marques de literie bien connues (Beka®, Lattoflex®, Literie Bultex®, Schlaraffia®, Sembella®, Swissflex®, Superba®, Ubica®, etc.), ainsi que GELTEX® Inside. Dans le sous-segment Isolation, il commercialise des produits d'isolation thermique de haute qualité sous les marques Eurowall®, Powerroof®, Powerdeck® et Powerwall®. L'évolution technologique a permis aux grands constructeurs automobiles de lancer des innovations décisives grâce à des produits tels que Colofast®, Colosense® et Colosense Lite®.

En 2014, Recticel a enregistré un chiffre d'affaires combiné de 1,28 milliard EUR (chiffre d'affaires consolidé IFRS 11 : 0,98 milliard EUR).

Recticel (Euronext : REC – Reuters : RECTt.BR – Bloomberg : REC:BB) est coté sur Euronext Bruxelles.

Le présent communiqué de presse est proposé en anglais, néerlandais et français sur le site www.recticel.com

NOTE IMPORTANTE

L'information contenue dans le présent communiqué ne vise qu'à donner une vue d'ensemble et n'est pas complète. Toute décision d'achat, ou de souscription de titres de Recticel destinés à la vente en lien avec l'augmentation de capital doit être effectuée uniquement sur base de l'information contenue dans le prospectus et ses annexes, le cas échéant. Le prospectus contient certaines informations détaillées sur Recticel et ses activités, son management, les risques associés à l'investissement ainsi que des états financiers et d'autres données de nature financière.

Le communiqué ne doit pas être diffusé auprès du public hors de Belgique, où une autorisation ou un enregistrement préalable serait nécessaire à cette fin. Aucune démarche n'a été accomplie ou ne sera accomplie en vue d'offrir des titres hors de Belgique dans toute juridiction où de telles démarches seraient nécessaires. L'émission, l'exercice, l'achat, la souscription en vue de la revente, ou la vente des titres peuvent être soumis à des restrictions spécifiques d'ordre juridique ou réglementaire dans certaines juridictions. Recticel n'est pas responsable en cas de violation par toute personne d'une de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres Recticel aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, en Afrique du Sud, au Japon, ou dans toute autre juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale. En particulier, les titres auxquels il est fait référence dans le communiqué n'ont pas et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933 (le **Securities Act**) ou en vertu de toute autre législation financière de tout Etat des Etats-Unis, et ne peuvent être offertes, vendues, revendues ou remises, directement ou indirectement aux Etats-Unis sans enregistrement, sauf en vertu d'une exemption aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Aucune offre publique de titres Recticel en lien avec l'augmentation de capital ne sera effectuée en dehors de Belgique.

Ce communiqué s'adresse uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) aux personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'**Order**) et (iii) aux entités à richesse élevée et autres personnes auxquelles il peut légalement être communiqué, relevant de l'Article 49(2) de l'**Order** (toutes ces personnes étant désignées collectivement comme les **Personnes Concernées**). Toute activité d'investissement liée au présent communiqué ne pourra être rendue disponible qu'à, ou conclue avec, des Personnes Concernées. Toute personne autre qu'une Personne Concernée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce document et les informations qu'il contient.

Ce communiqué peut être distribué dans tout Etat membre de l'Espace Economique Européen, dans lequel aucune offre publique n'aura lieu, qui applique la Directive 2003/71/CE et ses amendements, en ce compris la Directive 2010/73/EU (cette Directive et ses mesures d'application dans les Etats membres, la **Directive Prospectus**), uniquement aux personnes qualifiées de professionnels de l'investissement aux fins de la Directive Prospectus dans L'Etat membre concerné, et à toute personne à laquelle ce document peut être adressé légalement, et aucune personne qui n'est pas qualifiée de Personne Concernée ne peut agir ou se baser sur ce document ou tout contenu y afférent.

Recticel assume la responsabilité pour les informations contenues dans le présent communiqué.